

JdG

15/05/99

La création d'une Maison associative n'est pas prévue pour demain

«C'est un beau projet, intelligent, séduisant. Mais...» Le «mais» prononcé hier par la conseillère administrative Jacqueline Burnand devant le Conseil municipal se réfère à la situation financière catastrophique de la Ville de Genève. Quant à ce projet séducteur, il consiste à regrouper dans un même lieu une trentaine d'associations actives dans les domaines de l'humanitaire, du social ou de l'écologie.

La Ville n'a aujourd'hui plus les moyens de mettre à disposition les locaux permettant la création de cette Maison associative. Une situation que la majorité du Municipal a reconnu. L'idée, qui figurait dans un projet de motion déposé par l'Alternative, n'a toutefois pas été totalement écartée. Simplement, au lieu de demander au Conseil administratif de mettre «rapidement» des locaux à disposition, la majorité des élus a choisi la formule proposée par le libéral Pierre de Freudenreich: «quand la Ville en aura les moyens».

La Fédération pour l'expression associative, à l'origine de ce projet, avait clairement fait savoir qu'elle visait une partie des anciens locaux du journal *La Suisse*. Or, il en aurait coûté entre 4 à 5 millions de francs à la Ville pour les acquérir. Une dépense à laquelle on rechignait aussi dans les rangs de la gauche.

En début de séance, la majorité Alternative du Conseil municipal a, en troisième débat, fait passer son projet de modification du statut du personnel (lire nos éditions d'hier). Dès le 23 juin, un auxiliaire qui serait licencié à la fin de sa période probatoire pourra donc déposer un recours auprès du Tribunal administratif. Jacqueline Burnand a toutefois averti que le Conseil administratif examinera avec le Conseil d'Etat le problème de partage des compétences que pose cette décision.

Eric Budry